

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 37 (1899)  
**Heft:** 37

**Artikel:** La piété du peuple vaudois : au commencement du siècle  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-197733>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 PALUD, 24, LAUSANNE  
 Montreux, Gerolsteiner, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
 ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
 Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
 la ligne ou son espace.  
 Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Où commença la gloire de Bonaparte.

Le général Bonaparte venait de faire subir à l'Autriche des défaites écrasantes, lors de sa première campagne d'Italie, en 1797. Le conquérant descendait à pas de géant du haut des Alpes, marchait résolument sur Vienne, lorsque intervint le glorieux traité de Campo-Formio. Par ce traité, dont Bonaparte signa les préliminaires, sans trop s'inquiéter de l'opinion du Directoire, l'empereur d'Allemagne abandonnait à la France toutes ses possessions des Pays-Bas et consentait à ce que le Rhin devînt la limite de la République sur les frontières de l'Est et du Nord. Il renonçait à la Lombardie et recevait en échange les Etats de terre ferme de la république de Venise.

Le Directoire ne vit pas sans alarmes un jeune général, porté au premier rang par une seule campagne, décider arbitrairement de la guerre et de la paix; mais l'opinion publique exaltait ses triomphes, et le Directoire, n'osant le désavouer, voulut paraître s'associer à sa gloire, en lui accordant à Paris des honneurs qui n'avaient alors été rendus à aucun général.

Il fit préparer une fête triomphale pour la remise du traité de Campo-Formio. Cette imposante cérémonie eut lieu dans la cour du palais du Luxembourg. Les directeurs, vêtus en costume romain, siégeaient au fond sur une estrade, au pied de l'autel de la patrie. Autour d'eux, les ministres, les ambassadeurs, les membres des deux conseils, etc. Sur leurs têtes flottaient d'innombrables drapeaux.

Tous les cœurs étaient dans l'attente, lorsqu'aux sons d'une musique guerrière, au bruit répété du canon et des acclamations de la foule, s'avança celui qui avait signé cette paix glorieuse, après l'avoir conquise.

Bonaparte apparut accompagné de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. La taille grêle et délicate du jeune vainqueur offrait un contraste avec l'idée que ses exploits gigantesques avait fait concevoir de sa personne; mais son œil ardent, son visage pâle et romain, dont tous les traits portaient l'empreinte d'une volonté forte et du génie, produisirent sur l'assemblée une sensation indéfinissable.

A sa vue, les cris de : *Vive la République ! vive Bonaparte !* se confondirent. Talleyrand, dans un discours concis, loua la modestie du vainqueur, qui rapportait toute sa gloire non à lui, mais à la révolution, aux armes de la nation. Bonaparte prit ensuite la parole : « Citoyens, dit-il, vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites. J'ai l'honneur de vous remettre le traité de Campo-Formio. La paix assure la liberté, la propriété et la gloire de la République. Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Barras répondit; et comme rien ne paraissait alors impossible à la France victorieuse,

qui ne pouvait s'arrêter en si beau chemin, il montra les Iles Britanniques au jeune héros, comme un champ fécond en nouveaux triomphes.

Un projet de descente en Angleterre ne tarda pas à être décidé, et des officiers français, se trouvant alors à Bâle, moissonnaient d'avance les lauriers et chantaient, après leur dîner, les couplets suivants, qui ne peuvent manquer d'amuser un instant nos lecteurs :

Air : *Du pas redoublé de l'infanterie.*

Soldats, le bal va s'ouvrir,  
 Et vous aimez la danse :  
 L'Allemande vient de finir,  
 Mais l'Anglaise (\*) commence.  
 D'y figurer tous nos Français  
 Seront parbleu bien aises ;  
 Car s'ils n'aiment pas les Anglais,  
 Ils aiment les Anglaises.

Le Français donnera le bal,  
 Il sera magnifique ;  
 L'Anglais fournira le local  
 Et paiera la musique ;  
 Nous, sur le refrain des couplets  
 De nos rondes françaises,  
 Nous ferons chanter les Anglais  
 Et danser les Anglaises.

D'abord, par le pas de Calais,  
 On doit entrer en danse ;  
 Le son des instruments français  
 Marquera la cadence ;  
 Et comme l'Anglais ne saura  
 Que danser les Anglaises,  
 Bonaparte lui montrera  
 Les figures françaises.

Allons, mes amis, le grand rond,  
 En avant, face à face,  
 Français, là-bas, restez daplomb,  
 Anglais, changez de place ;  
 Vous, monsieur Pit, un balancé,  
 Pas de côté... croisé... chassé,  
 C'est la danse française.

## La piété du peuple vaudois au commencement du siècle.

Dans ses *Lettres sur la Suisse*, écrites en 1820, Raoul Rochette consacre plusieurs pages à notre canton, et à Lausanne tout particulièrement. Voici ce qu'il dit du peuple vaudois : « ..... Il y règne, même dans les dernières classes de la population, un esprit religieux éminemment remarquable, et qui prouve qu'ici les personnes d'un rang élevé ne se croient pas dispensées de donner l'exemple des vertus dont elles imposent l'obligation.

Je me trouvais à Lausanne un dimanche, et tout habitué que je fusse à voir en ce pays les rues désertes, à l'heure du service divin, je ne pus m'empêcher d'exprimer à un ministre, avec lequel je dinai ce jour-là, mon étonnement de la profonde solitude que j'avais remarquée par toute la ville. « Vous serez plus surpris encore, me répondit-il, quand vous

(\*) L'Allemande et l'Anglaise étaient deux danses de l'époque.

saurez que tout ce peuple assemblé dans nos temples ne se contente pas d'y apporter l'hommage de sa présence, et que près de six mille personnes ont reçu de mes mains et de celles des autres pasteurs le pain de la communion. »

La population actuelle de Lausanne est estimée de dix à onze mille âmes. Ainsi, près des deux tiers de cette population avait satisfait le même jour à la principale obligation de leur croyance : quel exemple, et dans quel siècle !

J'ai quelque regret d'ajouter une ombre à ce tableau si satisfaisant. Il semblerait que, chez un pareil peuple, la police ne dût guère être faite que par les pasteurs et que les prisons fussent toujours vides, là où les temples sont si bien remplis.

J'ai appris néanmoins que deux cents gendarmes étaient employés à la police du canton et que quatre-vingts personnes étaient alors gardées dans la prison publique, sans compter celles qui gémissent dans la maison de détention.

Mais pour expliquer ce fait, il suffira peut-être d'observer que le canton de Vaud, situé sur les frontières de la Suisse, de la Savoie et de la France, doit nécessairement être ouvert à beaucoup de vagabonds et de gens que la misère et les vices qu'elle entraîne chassent de ces divers Etats.

De plus, la situation délicieuse de Lausanne et de la plupart des petites villes bâties sur les bords du lac y attirent une foule d'étrangers, dont les exemples ne peuvent exercer qu'une influence fâcheuse sur le caractère des habitants. Ainsi Lausanne pourrait bien quelque jour payer de ses mœurs une hospitalité trop généreuse; et je crains qu'à la longue le commerce de tant d'étrangers qui viennent y admirer la nature, n'y détruise son plus bel ouvrage : la vertu et la modestie des citoyens. »

## Les journaux.

Qu'un journal serait monotone,  
 Sans des accidents, des malheurs !  
 Il convient qu'il émeuve, étonne,  
 Qu'il y coule du sang, des pleurs.  
 Une tranquillité profonde  
 Le rend insipide et banal.  
 Si tout allait bien dans le monde,  
 Ah ! les journaux iraient bien mal !

La Suisse est heureuse et tranquille,  
 Les affaires y vont au mieux ;  
 Aucun accident dans la ville,  
 La récolte sourit aux yeux.  
 Tout prospère, fleurit, abonde ;  
 Que dire de cet état normal ?  
 Si tout allait bien dans le monde,  
 Ah ! les journaux iraient bien mal !

Mais viennent des brigands, des guerres,  
 Des ouragans, le choléra,  
 Quelques batailles meurtrières,  
 Le journal s'en engraissera.  
 Dans ce qui brille, tue, inonde,  
 Il trouve un aliment fatal.  
 Si tout allait bien dans le monde,  
 Ah ! les journaux iraient bien mal !